



République française  
TARN

Envoyé en préfecture le 07/04/2025  
Reçu en préfecture le 07/04/2025  
Publié le 07/04/2025  
ID : 081-258102441-20250326-D007\_PAPIC\_1\_2-DE



## SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

### SALLES

### Extrait du Registre des délibérations

#### Séance du mercredi 26 mars 2025

---

Date de la convocation : 17/03/2025

**Membres en  
exercice : 26**

*Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,*

**Présents : 19**

**Présents :** Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Aline REDO, Bernard TRESSOLS, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Michel BONNET, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Rolande AZAM, Pierre SCHULTEISS, Jean-Louis AZEMAR, Jérôme SOULIE, Thierry MOULIS, Joseph DOMENECH

**Votants : 19**

**Représentés :** Christiane SOULIE représentée par Michel BONNET

**Excusés :** Christian MALET, Denis MARTY suppléé par Jérôme SOULIE, Joël SOUYRI suppléé par Jean-Louis AZEMAR, Régine MOULIADE, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Christian BOHERE suppléé par Thierry MOULIS

**Absents :** Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Pierre PAILLAS

**Secrétaire de  
séance :**

Philippe VERGNES

---

### **D007 - 26 03 2025 - Objet : Demande de subvention pour l'opération « Sensibiliser et développer la culture du risque inondation : à l'attention des élus et de leur personnel technique ». 2025-2030**

Le Président rappelle que les élus du territoire et notamment les élus siégeant au SMBCV ont sollicité le syndicat de bassin pour renforcer son action envers les problématiques liées aux inondations.

*Le président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

D007 - 26 03 2025 - 1

Pour répondre à cette demande, le syndicat a engagé la procédure du Plan d'Action et de Prévention des Inondations se décomposant en 2 étapes : le PAPI d'intention (phase d'études) et PAPI complet (phase opérationnelle).

Les études menées dans le cadre PAPI d'intention ont permis d'établir des préconisations qui seront mises en œuvre dans le PAPI complet.

Passé en commission inondation de bassin (CIB) en Novembre 2024, celui-ci sera déployé sur six ans à partir de 2025 avec 40 actions dédiées à la prévention des inondations, incluant entre autres la sensibilisation, la gestion des écoulements, et la préservation des milieux naturels pour limiter les risques.

Dans ces conditions, le Président présente l'opération « **Sensibiliser et développer la culture du risque inondation : à l'attention des élus et de leur personnel technique** ».

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Créer une culture partagée du risque d'inondation qui favorisera une gestion intégrée et efficace et prendra en compte l'évolution du risque dans un contexte de changement climatique.
- Sensibiliser les élus sur leurs responsabilités, leurs obligations réglementaires et sur les principes d'une gestion intégrée du risque d'inondation

Montant estimatif : 15 000 € TTC

- 1 formation / an : 2 000 E / an HT

Le Président demande au comité syndical de lui permettre de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers pour réaliser cette opération durant la période du PAPI complet selon le plan de financement ci-après :

#### Plan de financement :

	Coût total	Etat	AEAG	Région	Dpt_81	SMBCV
<b>Montant (HT)</b>	12 500			2500		
<b>Montant (TTC)</b>	15 000	9 000				3 500
<b>Participation (%)</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>20</b>		

#### APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

##### - Décide

- de valider l'opération présentée
- de solliciter les aides présentées ci-dessus

- **Autorise** Monsieur le Président à demander les aides aux partenaires financiers susvisés et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h45

Fait et délibéré en séance, le mercredi 26 mars 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 07/04/ 2025  
et publié ou notifié  
le \_\_\_\_\_

Le Président,

Christian PUECH

Le Secrétaire,

Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CEROU-VERE  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CEROU  
Tél. 05 63 36 45 58

*Le président,*  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.